L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 11 MARS 1893. 66me Annee

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres

Dufour & Donnet, Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS, SAMEDI, 11 MARS 1893.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

La prime sur le sucre.

Nous n'apprendrons rien à nos lecteurs, en disant que la Maison Blanche est, en ce moment, assiégée par les solliciteurs, les quémandeurs, les coureurs de places, et que M. Cleveland et son entourage savent auquel entendre. Il en est de même au début de toutes les administrations, de quelque parti que ces dernières relèvent, quels que soient les individus ou les organisations politiques à qui elles doivent leur triomphe.

Ne nous montrons pas trop sévères à l'égard de cette course aux places, qui est entrée dans les mœurs de notre République, et à laquelle les détenteurs du pouvoir ne peuvent plus échapper. Mais, en vérité, il est des questions bien plus graves qui s'agitent aujourd'hui, et de la solution, bonne ou mauvaise, desquelles dépendent le bien-être de certaines populations et l'avenir de certaines industries.

Nous citerons, entr'autres, l'industrie sucrière, qui fait vivre la moitié de notre Etat, qui est la principale source de nos revenus, et prend, tous les ans, de plus grandes proportions dans le Texas et la Florida. Il est de l'intérêt de ces trois membres importants de l'Union que la nouvelle administration ne favorise pas, que le nouveau Congrès ne vote pas, une loi qui puisse mettre en danger cette belle industrie nationale, peut-être même la frapper de mort.

Tout récemment, lors de l'inauguration du Président Cleveland, on voyait défiler, au milieu de la procession, et aux applaudissements de quarante à cinquante mille assistants, la délégation d'un Etat, précédée d'une bannière portant cette inscription : "*Banner State — 61,537 voix de majorité pour Cleveland.* Cet Etat qui vient de contribuer si puissamment à la victoire du nouveau Président et à triompher de la Démocratie, s'appelle la Louisiane. Il serait déplorable qu'on le forçât à se repentir de sa fidélité inaltérable au parti vainqueur, qu'on le récompensât de son zèle, du bien qu'il a fait, par la ruine.

Or, il se passe, à Washington, des choses qui, sous ce rapport, ne sont guère de nature à nous rassurer. Personne n'ignore qu'une grande partie des représentants et sénateurs démocrates, sont des ennemis du système de la prime, qui fait, malheureusement, partie de la funeste législation McKinley — législation une l'on voudrait voir — législation seul coup et en bloc. Des dépêches d'avant-hier nous disaient que neuf démocrates sur dix, au Congrès, sont nettement et ardemment opposés au maintien de la prime, et que celle-ci doit, inévitablement, disparaître, à la prochaine session.

Il y a même de nombreux personnages influents qui ont essayé d'exercer une pression sur M. Cleveland et son Cabinet, pour obtenir d'eux, immédiatement, une session extraordinaire, dans le but avéré de renverser, de fond en comble et du jour au lendemain, tout l'édifice économique élevé par les républicains.

Fort heureusement, ils n'ont pas réussi. Ils avaient affaire à un homme prudent et sage, qui veut ne rien précipiter et se donner le temps de mesurer la portée de ses actes et des réformes à accomplir.

Il est très beau de faire table rase, mais il faut réédifier ensuite; remplacer, plus ou moins bien, ce qui existe, et combler les vides que l'on a faits. Admettons que l'on abolisse la prime, qui sait, aujourd'hui, et de l'avoir de tous, fait vivre notre industrie sucrière, par quoi la remplacera-t-on? Par un droit d'entrée sur les sucres étrangers? Est-il bien sûr que le Congrès soit franchement disposé à prendre cette mesure? Et, en supposant qu'il ait l'intention d'agir de la sorte, est-il bien sûr qu'il en ait, dès demain, le pouvoir? N'existe-t-il pas des traités de réciprocité qui lient les mains au gouvernement? Ne faut-il pas que l'administration dénonce ces traités avant de laisser passer une législation qui les annule? La prime, abolie brusquement, l'industrie sucrière se trouverait donc absolument sans appui, sans protection, et comme il est parfaitement reconnu par tous les gens compétents, qu'il lui est impossible de lutter avec la concurrence du dehors, c'est la ruine, au moins momentanée, à laquelle elle serait fatalement condamnée.

Nous ne croyons pas que M. Cleveland, malgré son opposition notoire au système de la prime, se prête jamais à une pareille politique, et sacrifie ainsi les intérêts de plusieurs Etats, non seulement du Sud, mais de l'Ouest et du Far West — car la fabrication du sucre de betterave serait englobée dans la même proscription.

Il n'en est pas moins vrai que la situation est grave, et que si l'on ne résiste pas à la pression violente exercée maintenant par les ennemis de la prime, nos planteurs courent un grand danger. Nous espérons donc, que l'on va, parmi nous, inaugurer un mouvement pour défendre notre industrie menacée. La prudence est la mère de la sûreté dit-on : mais il n'y a rien de tel que l'activité, pour s'assurer le succès dans une lutte comme celle qui se prépare.

L'auteur de la pièce de vers intitulée "Dernier tribut au général Beauregard," est prié de passer aux bureaux de l'*Abeille*.

Les furoncles, plaies et ulcères indiquent un sang vicié. La Salsepareille d'Ayer expulse toute humeur malsaine.

UNE FEMME QUI TUE SON ENFANT. — Le parquet des Andelys, vient de faire arrêter une femme Menant, demeurant à Bézu Saint Eloy, France, mère de quatre enfants, inculpée d'avoir donné la mort à deux de ses enfants, nés avant le mariage.

Depuis longtemps, les habitants de Bézu connaissaient les mauvais traitements que la femme Menant faisait subir à ses enfants, mais personne n'osait parler. Il fallut que l'un des enfants succombât, le 13 février, pour que les langues se délissent.

Une enquête fut ouverte, et un médecin constata que l'enfant, à l'âge de quatre ans, avait succombé à une cachexie alcoolique, avec gangrène des extrémités inférieures. L'absorption exagérée d'alcool avait doublé en longueur le développement de l'enfant et déterminé des ravages qui, en les gangrenant, faisaient tomber, l'un après l'autre, les doigts de pied du pauvre petit.

Le médecin constatait, en même temps qu'un autre enfant de la femme Menant — celui âgé de trois ans — était, lui aussi, très malade à la suite d'une absorption immodérée d'alcool. Malgré les soins qui lui ont été prodigués, le malheureux petit est mort à son tour.

L'arrestation de la femme Menant, qui était très redoutée de ses voisins, a causé un véritable soulagement. Quant au mari, il jouit, dans le pays, d'une bonne réputation, et on croit qu'il ignorait la conduite de sa femme.

LOUISIANE.

Le *Protector*, Pointe-à-la-Hache, paroisse Plaquemine, du 4 mars :

Comme la question de la culture de riz occupe maintenant tous les esprits, ici et ailleurs, nous allons donner quelques chiffres, qui éclaireront le lecteur sur la condition de cette industrie.

Voici ceux que nous a communiqués M. Ellis, de Welsh, paroisse Calcasieu :

Il a cultivé 65 acres, douze ont été inondés ; il n'en a donc récolté que 58. Il a dépensé en main-d'œuvre, pendant l'année et pendant la moisson, en nourriture pour ses bestiaux, en achats de sacs et en battage, en achats et location de machines, $541 10. Il a récolté 533 sacs de riz battu, bon pour le marché, à $2 25 le sac, soit $1,244 25. Si l'on en déduit $540 10 de frais, on trouve un bénéfice de $703 15 sur 65 acres. Mais s'il n'y eut pas en 12 acres inondés par extraordinaire, la récolte lui eût rapporté un profit net de $13 24 l'acre, au lieu de $10 80.

Ces chiffres donnent une idée juste des conditions de la culture du riz dans le sud-ouest de la Louisiane.

Voici un autre tableau qui est moins encourageant : il s'agit ici de la paroisse Plaquemine. Il avait été semé, à Pointe-à-la-Hache, 65 acres de riz par un planteur. Ses dépenses pour les mêmes objets que le planteur de Calcasieu, se sont élevées à $9946.

Il a récolté 8 barils, par acre, en tout, 520 barils, qu'il a vendus $1.60 le baril ; soit une somme totale de 832. Il a donc fait une perte de $114, après avoir bien travaillé. Ajoutez à cela qu'il avait à acheter de quoi nourrir et vêtir sa nombreuse famille. Son bail, à la fin de l'année, se montait à $480. Ce n'est donc pas seulement $114 de perte qu'il a fait mais bien $594. Admettez, cependant, qu'il eut vendu son riz $3, au lieu de $1.60, il eut, très certainement, fait de l'argent.

Est-il étonnant que l'on y regarde à deux fois, avant de continuer cette culture ?

Ajoutons que dans la paroisse, les gages des ouvriers sont de $1 à $1 25 pendant l'année, et de $1.25 à $1.50 pendant la moisson. Comment, avec de pareils prix de vente, peut-on couvrir des prix de revient si élevés ?

Le *Farmer*, Covington, paroisse St-Tammany, du 4 mars :

Nos charpentiers et nos constructeurs sont très affairés en ce moment.

Hâtez-vous de venir à Covington entendre le chant de l'oiseau moqueur.

M. J. M. Labat, le populaire propriétaire de l'hôtel Labat, à Abita Springs, va partir, bientôt, pour l'Europe pour y prendre un peu de repos ; il l'a bien mérité. Nous lui souhaitons un excellent voyage et un bon et prompt retour.

—Les visiteurs du Nord qui ont beaucoup voyagé, nous répètent fréquemment que le séjour de Covington les enchante, et que notre climat et nos environs sont supérieurs à ce que l'on trouve en Californie et dans la Floride.

Covington offre tous les avantages voulus pour l'établissement d'un grand collège de première classe. Il serait facile de se procurer un site convenable ; notre climat salubre et la proximité de la Nouvelle-Orléans assureraient le succès à une pareille institution. Nous avons d'excellentes écoles privées et publiques ; mais un beau collège, bien construit et possédant un bon personnel de professeurs, attirerait ici de nombreux étrangers. On y ferait de l'argent : une compagnie qui se mettrait à la tête d'une entreprise de ce genre, ferait certainement de bonnes affaires.

Le *Louisiana Review*, Nouvelle-Orléans, du 8 mars :

Shreveport devient un grand centre pour les lignes ferrées. Le chemin de fer East Texas s'y bouchonne, aboutit, et l'on y travaille à établir une jonction pour toutes les lignes qui viennent y converger.

Le *Caucasian* de la même ville, dit que l'on y construit partout de nouvelles bâtisses, un chemin de fer électrique, et que l'on y améliore les rues. Le Bureau de Santé va faire nettoyer toute la ville et l'entretiendra désormais en parfait état de salubrité, pendant le printemps et l'été.

Un énorme bateau plat, chargé de douves, vient de s'arrêter à Shreveport, en route pour la Nouvelle-Orléans. Ces douves, paraît-il, se vendent très-cher en Europe et se placent facilement à la Nouvelle-Orléans, qui les expédie de l'autre côté de l'Atlantique.

—A Monroe, paroisse Ouachita, il va s'élever une fabrique de douves. C'est une compagnie française qui est à la tête de l'entreprise. Une fois les travaux de construction achevés, la fabrique entrera en activité. Elle doit employer 75 personnes. Ces douves seront expédiées en France. Elles sont d'un prix inestimable pour les producteurs de vins.

—La filature de coton de Washington, paroisse St-Landry, qui avait été fermée, va se rouvrir, après s'être enrichie de machines nouvelles. Aussi, compte-t-on y produire des articles bien supérieurs à ceux qui en sortaient, auparavant.

On estime, dit le *Courrier*, d'Opelousas, de vingt cinq à trente nouvelles bâtisses, dans cette localité, depuis quelques mois. D'autres sont encore maintenant en construction. On a établi, il y a quelques mois, une presse à coton. On jette, à présent, les fondations d'un moulin à riz. Bientot il en élèvera un autre plus considérable encore. Les travaux commenceront bientôt, pour l'érection d'un vaste Hôtel en briques. On signale partout des améliorations de ce genre.

—Le *Vindicator*, de la paroisse Ste-Marie, dit que l'on a achevé l'ensemencement partout. La perspective est superbe, plus belle que depuis bien des années. On a considérablement augmenté la culture de la canne.

—Dans la paroisse Tangipahoa, les expéditions de légumes et de fraises sont commencées, à Hammond et dans les environs. On y va, bientôt, publier un nouveau journal. C'est un homme de l'Ouest qui s'est mis à la tête. On sait les fréquentes relations qui existent entre les fermiers de la paroisse Tangipahoa et l'Ouest.

UN PARRICIDE.—Le quartier de la gare, Paris, a été mis en émoi par une odieuse tentative de parricide.

GS, rue Nationale, se trouve une petite boutique d'épicier-fruitier, tenue par un vieillard, le "père Mathieu". Celui-ci vit, depuis longtemps, avec une femme de 57 ans, Louise Haim, épouse divorcée d'un sieur Philippe Meyer, mauvais garnement qu'elle a quitté, voilà près de vingt-cinq ans.

La femme Haim avait eu, de son mari, un fils, Jean, qu'elle avait confié à sa grand'mère, une vieille femme habitant Colmar.

Jean Meyer, né en Alsace, avait opté pour la France sur les instances de sa mère. Il avait, en conséquence, dû faire son service militaire. Soldat au 55e de ligne, il déserta à l'intérieur et fut envoyé au bataillon de discipline. A Tunis et à Constantine, il passa en conseil de guerre et subit quatre années de travaux publics pour désertion et détournement d'équipements militaires.

Le jeune homme rentrait, l'an dernier : il vint retrouver sa mère. C'était un paresseux, il vivait aux crochets de la pauvre femme, qu'il accablait d'incessantes demandes d'argent.

Aussi, le "père Mathieu" finit-il par le chasser.

Pendant plusieurs mois, on ne revit plus Jean Meyer, qui mena une existence de vagabond, vivant de vols et d'expédients.

Il y a quelques jours, il revint, à l'improviste, rue Nationale.

Il fit irruption dans la petite boutique, où le "père Mathieu" était en compagnie de sa mère.

Il se précipita, un couteau à la main, sur celle-ci, et lui plongea son arme dans le côté gauche.

Instinctivement, la pauvre femme avait relevé la main, qui fut traversée de part en part, et comme clouée aux côtés par la pointe du couteau.

Le père Mathieu, aidé d'un client, eut grand'peine à désarmer le misérable.

Conduit devant M. Bolot, commissaire de police, Jean Meyer, impassible et cynique, répondit à toutes les questions, qu'il regrettait de ne pas avoir réussi son coup.

Mort d'un ennemi de la France.

On lit, dans le *Petit Parisien* du 20 février :

Un ennemi de la France vient de disparaître : Bleichrœder, le roi des banquiers israélites berlinois, l'ami de Bismarck, le conseiller intime de Guillaume II, est mort, à Berlin, hier après-midi, à une heure et demie.

Gerson von Bleichrœder a joué, dans l'histoire contemporaine de la France, un rôle important.

SOUVENIRS DE L'ANNÉE TERRIBLE.

C'est lui, en effet, que M. de Bismarck, en 1871, au moment des négociations des préliminaires de paix entre la France et l'Allemagne, chargea de traiter la question financière.

Lorsqu'il s'agit de régler la question de l'indemnité de guerre, Bismarck demanda à Bleichrœder jusqu'à quel point on pouvait pressurer la France abattue, et quelle somme il était possible de lui voler, sans la tuer complètement, mais de façon à la mettre, pendant de longues années, dans l'impossibilité de se refaire, et, surtout, de rétablir son armée sur un pied respectable.

La chose se passait à Versailles, dans les premiers jours de février 1871. Bleichrœder, qui avait étudié la question, répondit au Chancelier allemand :

La France est encore riche, malgré ses désastres. Je crois qu'on peut lui demander 5 milliards de francs, et échelonner les paiements jusqu'aux premières semaines de 1874.

Et le banquier ajouta :

—Il est clair que la France ne pourra payer une somme aussi colossale dans le délai que je fixe. Tant mieux, car, de cette façon, tout en étant certains d'être payés tôt ou tard, nous pourrons continuer à occuper une bonne partie du territoire français, y élever des contributions,—ce qui sera toujours autant de pris sur l'ennemi,—et faire entretenir une partie de notre armée par le vaincu.

LES CINQ MILLIARDS.

M. de Bismark se rangea à l'avis de Bleichrœder ; des préliminaires de paix, signés, à Versailles, le 26 février 1871, et confirmés par le traité de Francfort, le 10 mai suivant, disposaient—article 2—que la France paierait à l'Allemagne une somme de cinq milliards.

Cinq cents millions, trente jours après le rétablissement de l'ordre dans Paris ; un milliard avant la fin de 1871 ; cinq cents millions le 1er mai 1872 ; trois milliards le 2 mars 1874. Heureusement, Bismark et Bleichrœder comptaient sans leur hôte.

Le premier versement (40 millions) fut effectué le 1er juin 1871 ; le dernier le fut le 5 septembre 1873, six mois avant la date fixée par le traité de Francfort.

Ce résultat merveilleux avait été obtenu grâce au succès inespéré et prodigieux des deux emprunts d'août 1871 (2 milliards) et de septembre 1872 (3 milliards).

Conformément au traité de paix, la dernière somme, une fois versée à l'Allemagne, celle ci dut évacuer, définitivement, le territoire français.

C'est alors qu'eut lieu, entre Bismark et Bleichrœder, à Berlin, une scène fort vive.

Le chancelier allemand reprocha, très durement, au banquier, de l'avoir trompé lors de la discussion des préliminaires de paix, deux ans auparavant, sur les ressources de la France.

Bleichrœder s'excusa comme il put : il dit qu'il n'aurait jamais cru au relèvement si prompt d'une nation que l'Allemagne avait tant fait pour rendre impuissante pendant de longues années. Il ajouta que, s'il se fût jamais douté de la chose, ce n'est pas cinq milliards mais le double, qu'il aurait conseillé au chancelier d'exiger de l'ennemi héréditaire.

HIER ET AUJOURD'HUI.

La mort de Bleichrœder excitera des regrets unanimes, de l'autre côté du Rhin.

Chez nous, elle sera accueillie avec indifférence.

Ces années, aux heures où la France, encore affaiblie, tournait, anxieusement, les yeux vers la frontière de l'Est.

A ce moment, la France est, sans doute, poussé que "le cadavre d'un ennemi sent toujours bon."

Mais aujourd'hui que le relèvement de la Patrie est, depuis longtemps, achevé ; aujourd'hui que nous avons repris, en Europe, notre situation prépondérante, les reptiles bismarkiens sont de venus bien inoffensifs : Bleichrœder peuvent vivre ou mourir, la France s'en soucie peu.

LE PETIT CHAPERON ROUGE.—Toc, toc

—Qui est là !

—C'est moi, le petit chaperon rouge.

—Tire la chevillette et la bobinette cherra et la porte s'ouvrira.

Ce dialogue qui se trouve dans une des plus jolies fables de Perrault et qui a charmé l'enfance de tant de générations nous revenait à la mémoire à propos d'une tentative d'empoisonnement qui vient d'être commise à Oradour Saint-Genest, près de Limoges.

Le héros inconscient de ce drame, heureusement interrompu, était, en effet, le jeune Courivaud, âgé de douze ans, qui, comme le petit chaperon rouge, se présenta chez sa grand'mère non pas pour être croqué par elle mais bien pour empoisonner sa propre mère qui demeurait avec la mère grand.

—Voici, disait il avec un innocent sourire, une bouteille de vin et un morceau de lard que j'apporte à maman de la part de papa que j'ai rencontré sur la route.

Jusqu'ici, rien que de très naturel.

Mais le frère aîné de l'enfant, Joseph Courivaud, âgé de dix-neuf ans, sachant que son père avait manifesté l'intention de divorcer, trouva bien louche ce cadeau inattendu et voulut inspecter le contenu de la fiole suspecte.

Il s'aperçut que le sol-disant vin avait une couleur verdâtre.

Après tout, se dit-il, c'est peut-être bien de l'absinthe ou de la chartreuse vertes ou une de ces liqueurs inconnues à ceux qui habitent les villes qu'il en avait vues un jour du marché sur l'étagère d'un grand café de Limoges et, curieusement, il porta le goulot à ses lèvres et but une gorgée du liquide.

Mais, comme il est dit toujours dans les fables, le bon Dieu l'eut vite puni de sa gourmandise, car, avec une grimace affreuse, il rejeta loin de lui le flacon séducteur et ne tarda pas à se tordre dans d'horribles coliques et d'atroces douleurs d'estomac.

—Ne bois pas, maman, s'écria-t-il.

Et c'était bien du poison que le mari vindicatif et criminel envoyait à sa femme, en prenant pour complice leur petit garçon !

Trouvant probablement trop longues les formalités judiciaires nécessitées par un procès en divorce, François Courivaud aura eu l'idée de les abréger en supprimant sa moitié, idée qui ne lui a pas réussi et qui pourra lui coûter cher.

LA DISEUSE DE BONNE AVENTURE ET LA SOUBRETTE.—Mlle Lucie D...., jeune et jolie soubrette de la rue de Provence, passait dans la rue de la Chaussée-d'Antin, Paris, lorsqu'elle fut accostée par une dame à l'aspect vénérable, portant un chapelet à la ceinture, qui lui dit :

—Ma chère enfant, vous êtes bonne fille ; vos yeux indiquent l'intelligence, votre bouche respire la candeur, et votre main dévoile votre esprit.

—Est-ce que vous dites la bonne aventure ? demanda ingénument Mlle Lucie.

—Certainement, répliqua la dame.

—Oh ! madame, reprit la jeune fille, venez chez nous. Mes maîtres sont absents et vous me tirerez les cartes.

On se rendit rue de Provence, et, pendant une heure, la vénérable matrone promit à Mlle D.... tout le bonheur possible.

—Mais je puis vous dire encore beaucoup de choses curieuses, ajouta la dame. Je puis vous dévoiler l'avenir qui vous attend, le riche mariage que vous ferez, certainement, un jour, et le nom de celui qui vous rendra heureuse.

La jeune fille ouvrit les yeux et les oreilles.

—Donnez moi quelque chose en or, et venez, demain, au square de la Trinité, à huit heures du matin ; vous saurez tout.

Mlle Lucie remit à la devineresse deux pièces de vingt francs, une montre en or de deux cents francs, une bague de cent cinquante francs, et un mouchoir brodé, cadeau de sa maîtresse.

La vieille dame s'en alla, et, bien entendu, le lendemain matin, la jeune fille l'attendit, en vain, pendant une heure, au rendez-vous convenu.

Persuadée, un peu tard, qu'elle avait été victime d'une habile voleuse, Mlle D.... alla déposer une plainte au bureau de M. Guénin, commissaire de police.

SAINT-SIÈGE.

Le 23 février, le Pape a reçu le cardinal Richard, le comte de Mun, ainsi qu'une centaine de pèlerins français, cinq cents pèlerins hongrois et une centaine de pèlerins de l'Amérique du Sud.

Voici l'analyse du discours que Léon XIII a adressé aux députations des œuvres catholiques de France, présentées par le cardinal Richard :

J'aurais voulu recevoir, séparément, les représentants de la France, mais le rhume que j'ai pris ne me le permet pas.

Je sais que la France veut rester catholique, mais pour cela, il faut qu'elle soit libre, que les institutions chrétiennes puissent se développer librement et que les familles aient le droit et la liberté de faire élever leurs enfants dans les écoles catholiques.

Nous ne demandons pas l'absorption du pouvoir civil par l'Eglise ; nous désirons seulement que la France soit pleinement libre dans l'exercice de la religion.

Veuillez, monsieur le cardinal, appeler ici les chefs des principales œuvres, car nous serons heureux de les bénir. C'est, en effet, par ces œuvres que la France redouvrera sa liberté, restera catholique et sera toujours la fille aînée de l'Eglise.

Le Pape s'est adressé, en latin, aux Hongrois. Il leur a dit qu'ils devaient se maintenir toujours dans la foi de saint-Etienne, et défendre, comme celui-ci, les droits de l'Eglise.

Léon XIII remercié les Uruguayens et les Argentins, en italien, et leur a dit qu'il agréait leur manifestation comme un témoignage d'obéissance à ses instructions.

Aussitôt après l'audience, Léon XIII est rentré dans ses appartements, et, sur les injonctions du docteur Lapponi, il s'est couché et a dû garder la chambre jusqu'au dimanche. Toutes les réceptions se sont trouvées ainsi suspendues jusqu'au lundi, même celles des ambassades extraordinaires.

Jusqu'au 23 février, Léon XIII n'avait reçu comme envoyés extraordinaires, que l'ambassadeur de France et Mgr Azarian, envoyé du sultan.

Restait à recevoir le général de Loë pour l'Allemagne, le prince de Ligne pour la Belgique, le général du Monceau pour les Pays-Bas, et les envoyés de l'Autriche, de la Bavière, de l'Espagne, de la Russie, du Portugal, etc. Les pèlerins anglais sont venus sous la conduite du duc de Norfolk ; ils ne devaient être reçus que le mardi.

—Le prince Ferdinand de Cobourg a adressé au Pape une lettre dans laquelle il lui annonce ses fiançailles.

Le prince exprime à Léon XIII sa satisfaction d'avoir fondé, en Bulgarie, une dynastie catholique.

Rien n'égale la Salsepareille d'Ayer pour purifier le sang. C'est la médecine du printemps.

Le Printemps est à nos Portes.

C'est l'époque de l'année où tout le monde est fatigué. Le sang s'échauffe et le système s'affecte.

Vous avez besoin d'un Tonique.

Préférable au Bœuf au Vin ou Fer, et à la Bière, etc., est le plus grand dépuratif et le fortifiant le

ROYAL GERMETUER DU DR KING.

Il vous rétablira.

Toujours il donne satisfaction.

Aussi agréable que de la Limonade.

—Fabriqué seulement par la—

KING'S ROYAL GERMETUER CO.

d'Atlanta, Géo.

Faites usage des Pilules du Germetuer du Dr King.

50 pilules dans une boite—25 cts.

3 fév—

GONZALES & LAUDUMIEY

Entrepreneurs de pompes funèbres

CHEMIN DU BAYOU 170.

Près Remparts. Téléphone 479

La maison exécute avec soins et célérité tous les travaux de son ressort qui lui sont confiés ambulamments, enterrements, etc. Elle fournit, bref delai, les voitures pour visites prolongées, soirées, mariages, etc., etc., ainsi que des lallybos pour piquet-nique. A toute heure jour ou nuit, on peut par téléphone transmettre des commandes. Les prix de l'établissement sont d'une modicité extrême. 21fev92—1an

THÉARD.—Décédée vendredi 10 mars à 2 heures P. M. MARIE PIGUD Veuve de feu R. P. THÉARD, à l'âge de 88 ans, native de la Nouvelle-Orléans. Les amis et connaissances de la famille, ainsi que ceux de son fils Louis R. Théard, et les officiers et membres des différentes associations auxquelles il est membre, sont respectueusement invités à assister aux funérailles qui auront lieu samedi, 11 mars, à 4 heures P. M., de la résidence de son fils Louis R. Théard, coin Remparts et Ste Anne.

MESSE FUNÈBRE.

Une messe funèbre sera célébrée mardi matin le 14 mars 1893, à 8 heures, à l'Eglise Ste-Marie (Archevêché) pour le repos de l'âme de feu FRANÇOIS R. DUPIERRIS. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement priés d'y assister.

De la part de sa veuve et de ses filles.

11 mars—3f

Avis.

Excursions du dimanche à bon marché sur le New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Algier à 8 A. M., et arrivent à 7.05 P. M. Billets, aller et retour, 50c. 75c. et $1.00.

J. S. LANDRY, Surintendant. J. S. LANDRY Agent général pour le Fret et les Passagers

25 oct—sam et dim

BUVEZ!!!

L'eau minérale effervescente de la Source d'Abita.

Comme san de table, elle n'a pas d'égale.—Le remède de la nature pour tous les maux de l'estomac, du foie ou des reins. En vente partout.

20 sept—1 an sam dim

J. VERGNOLE,

SUCCESSEUR DE CAZAUX & VERGNOLE

Importateur et Marchand Commissionnaire.

VINS ET LIQUEURS.

Fabricant de Cordiaux et de Sirops.

EAUX DE VIE, (Whiskies) Gnos

Une Spécialité.

SEUL AGENT pour la vente des Vins de A. BRUN & CIE, de Oakville, Cal.

63 rue Decatur, Nlle-Orléans.

4 mars—1m

JOURNAUX FRANCAIS

Echo de Paris, Figaro, Gil Blas, Intransigeant, Lanterne, Petit Journal, Petit Parisien, Leurs suppléments, France Mode, Mode Nationale, P. Echo d'Mode, Bon Journal, Caricature, Eclipse, Jnal. Amusant, Jnal des Voyages, Monde Comique, P. Jnal. p. rire, Soleil, Prêtre, etc.

Dépositaires Généraux :

L. DERMIGNY & Cie.

126 W. 25th Street, NEW YORK.

Envois par la Poste dans toute l'Amérique.

DEMANDEZ LA LISTE !

Conditions spéciales aux Marchands

LE PECTORAL-CERISE d'AYER

N'a pas d'égal pour le prompt soulagement et le guérison rapide des Rhumes, des Toux, du Croup, de l'Enrouement, de la Perte de la Voix, du Mal de Gorge des Prédicateurs, de l'Asthme, de la Bronchite, de la Grippe et autres maladies de la gorge et des poumons. C'est le remède le mieux connu dans le monde entier pour la guérison de la toux, et il est recommandé par des médecins éminents et est la préparation favorite des chanteurs, des acteurs, des prédicateurs et des professeurs. Il adoucit la membrane enflammée, dégage le flegme, arrête la toux et amène le repos.

LE PECTORAL-CERISE d'AYER,

pris pour la consomption dans ses premières phases, arrête toute sorte de progrès de la maladie, et même dans ses dernières phases il calme la toux douloureuse et favorise un sommeil réparateur. Il est agréable au gout, n'a besoin que d'être pris en petites doses et n'est point un obstacle à la digestion ni n'intervient dans aucune des fonctions régulières des organes. Comme médecine de cas imprévus, chaque famille devrait être pourvue du Pectoral-Cerise d'Ayer.

"Ayant fait usage du Pectoral-Cerise d'Ayer dans ma famille pendant beaucoup d'années, je puis le recommander pour toutes les maladies qu'il prétend guerir. Sa vente augmente chaque année dans mon établissement, et mes pratiques croient que cette préparation n'a point d'égale comme curatif de la tour."—S. W. Parent, Queensbury, N. B.

LE PECTORAL-CERISE d'AYER.

Préparé par : Dr J. C. Ayer & Cie, Lowell, Mass. Vendu par tous les Droguistes. Prix : 1er Bouteille $1.00

Prompt à agir, sûr de guérir.

New Orleans Co-operative Banking Association.

137 rue Gravier.

Nouvelle Orléans 9 mars 1893

Une réunion générale des actionnaires de la N. O. Co-operative Banking Association" sera tenue, conformément à l'article douze de la charte de cette banque, le 137 rue Gravier, lundi, 17 avril 1893 à midi, pour délibérer sur les amendements suivants qu'il est question d'introduire dans la charte de la Banque.

1° Pour amender l'article dix de manière à porter le fonds capital à trois cent mille dollars et pour établir la manière de payer ce montant.

2° Pour rappeler l'article 7 et canceller et annuler toutes autres dispositions de la charte relatives aux actions de fondateurs et les abolir.

3° Pour amender l'article 13 en y ajoutant les dispositions suivantes : Que nul désormais ne deviendra membre ayant droit à un crédit, moins qu'il ne possède en son propre nom une action au moins pour chaque crédit de $250 qui lui sera alloué et une action pour toute partie fractionnaire de cette somme ou de ce crédit. Néanmoins le membre ainsi qui disposera ou sera déposédé des actions nécessaires pour lui donner droit à un crédit, perdra son privilège comme membre ainsi que son droit au crédit qui lui aura été alloué.

4° Pour modifier l'article 21 de manière à distribuer les profits comme suit :

I. 50 pour cent aux actionnaires.

II. 40 pour cent aux membres en proportion.

III. 10 " " "

V. Pour canceller et annuler l'article 22 de la dite charte.

VI. Pour ajouter à la charte un article déclarant qu'aucun actionnaire n'aura le droit de voter à une élection générale quelconque à moins qu'il ne soit démontré par les livres d'actions de la corporation qu'il est possesseur de ses actions depuis les trente jours qui précèdent la dite élection.

W. P. WALL, Caissier.

9 mars—1m

Avis aux actionnaires de la Compagnie d'Assurances S.n Nouvelle-Orléans, en liquidation. Bureau No 130 rue Gravier, un dividende de 10 pour cent (dix pour cent) sera payé sur demande, le 1er mars 1893 aux actionnaires de la Compagnie d'Assurances La Nouvelle Orléans ou à leurs représentants légaux sur production de leurs certificats d'actions, ainsi de suite.

J. TUTER,
JOS A. HINCKS,
H. LAROUSSINI,
Liquidateurs.

Prendre l'ascenseur.

26 fev—1m

BUREAU du Board des Assesseurs d'Etat Paroisse d'Orléans, Chambre 15, Hôtel de Ville, Nouvelle Orléans, 24 février 1893. Toutes les personnes sujettes à être taxées à la propriété de toutes descriptions à l'immobilière ou mobilière sont par la présente notifiées, conformément à la section 24 de l'acte 130, de 1890 que l'assessement des propriétés pour 1893 dans les différents districts d'assessement, pour la paroisse d'Orléans, a été complété et qu'une liste en sera exposée en ce bureau à partir du 1er mars jusqu'au 20 mars 1893, inclusivement, de 9 heures A. M. à 4 heures P. M., pour inspection et correction.

Tous les contribuables sont instamment invités à mettre à profit cette occasion qui leur est offerte de faire connaître leurs objections à tout assessement et de verifier si le dit assessement est correct, d'après la manière prescrite par la loi.

J. M. GLEASON,
Président.

25fév—10f

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, Hôtel de Ville, 10 février 1893.

Attendu qu'il vient d'être connu un crime aussi lâche, qu'atroce qui a coûté la vie à un agent actif et fidèle, l'officier Torregano, alors qu'il remplissait ses devoirs ;

Moi, JOHN FITZPATRICK, maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, offre par les présentes une récompense de cinq cents dollars ($500 00), à quiconque fournira les informations qui conduiront à l'arrestation et à la condamnation du meurtrier ou des meurtriers ou des parties qui auraient pris part au crime.

JOHN FITZPATRICK, Maire.

11 fév—

Avis spécial.

Huile à l'épreuve du feu—Fire proof oil—la meilleure au monde, 10 cts. le gallon.

Gasoline sans odeur pour stove, 10 cts le gallon ; Lampes, Gasoline, Stoves, etc., les plus beaux articles du genre aux prix les plus réduits. Prompte attention donnée aux commandes reçues par la malle. FERDINAND PECOUL, 66 rue de Chartres, près Bienville.

9 fév—1m

AVIS.

Le soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général que, ce jour de son Café Restaurant et de son Annex Maritime qu'il a fondés en 1889, il va ouvrir sous peu un dépôt de Vins français et de Californie ; il tiendra également à la disposition de ses nombreux clientèle un stock de Liqueurs françaises des meilleures marques, ainsi que les Whiskies, Cognac et Bières de toutes sortes importées et du pays.

Toutes nos marchandises seront vendues aux familles au plus bas prix et délivrées dans toute la ville sans frais. Patronage sollicité.

J. A. BUISSON,
Cor. Bourbon and Toulouse.

2 mars—1m

LEON QUEYROUZE & CO

"GROCERS" EN GROS.

—IMPORTATEURS DE—

VINS ET LIQUEURS

—ET MARCHANDS DE—

Produits des campagnes et de l'Ouest

22 RUE TCHOUPITOULAS.

CRESCENT CITY

JOCKEY CLUB

SAISON D'HIVER.

A partir du mercredi, 1er mars, les courses commenceront à 2 heures au lieu de 2:30 heures P. M.

Cinq courses ou plus chaque jour.

Entrée, 50cts, donnant accès partout sur le terrain et une tribune.

2 déc—4 m

C. LAZARD & Cie

LES ANCIENS ET POPULAIRE.

Marchands de Vêtements Confectionnés D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Canal et North Peters.

1er jan—Dim Mar Ven

THE Photo Co.

P. E. CARRIÈRE,

ADMINISTRATEUR.

Coin des rues Canal et Bourbon,

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Vend tous les ARTICLES PHOTOGRAPHIQUES de toutes descriptions

Nouvelles marchandises. Les derniers modèles comme appareils. Prix de New York.

1er mars—2f p s—4im mer

FRANTZ & OPITZ,

Horlogers et Joailliers

No 17 RUE BOURBON,

Près Canal, à une porte de l'entrée de la maison D. H. Holmes.

1er sept

Compagnie d'Assurances PH